

Réunion du 13 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

M. Pascal VANSANTBERGHE, Mme Bernadette MAURICE, Mme Aurélie GOBRON, Mme Laura EBNER, Mme Sylvie BERNADAT, M. Luc MILLON, M. Jean-Luc CHAMPONNOIS, M. Daniel PONSIGNON, Mme Béatrice DESVOY-JOPPE

Absents excusés :

- M. Pierre BERTIN a donné son pouvoir à M. Nicolas RAGOT (mais absent pour raison professionnelle).

Désignation du secrétaire de séance : Mme Béatrice DESVOY-JOPPE

Approbation du compte rendu du conseil du 08 Novembre 2021

Quelques corrections sont apportées en séance.

VOTE : 7 Pour, 2 Abstentions

RGPD : Réglementation Générale sur la Protection des Données

Légalité des fichiers que la mairie détient. ; L'organisme qui gérait était le CDG 54 (Centre De Gestion de la Meurthe et Moselle). Maintenant ça sera le CDG 51. La cotisation sera de 100 euros TTC par an. C'est une obligation légale d'adhérer.

VOTE : adoption à l'unanimité.

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

6 propriétaires dans le périmètre de remembrement sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture.

Mr. GUICHON JM, Mr. MILLON Bernard, Mr. LACOURT Jean, Mr. PETITPRETRE Mathieu, Mr. AUBERT Sebastien, Mr. ANDRE Gérard.

6 autres propriétaires dans le périmètre de remembrement sont proposés au conseil municipal.

Mr. MALTRAIT Fabrice, Mr. MILLON Luc, Mr. PELOUARD Eric, Mr. ANDRE Félix, PICARD Patrick, Mr. PREVOST Jean Baptiste.

Monsieur le maire propose donc de voter pour cette 2eme liste qui est proposée.

VOTE : 8 Pour, 1 Abstention

Vidéo surveillance

C'est un projet qui pourrait être mis en place sur la commune, sous réserve que la gendarmerie donne un avis de conseil favorable suivant les lieux choisis. Un rendez-vous est prévu en février 2022 afin de réaliser un audit. L'emplacement des dispositifs sera étudié afin de définir la ou les zone(s) sensible(s).

Un premier devis pour installer 4 caméras est de 13810.03 € TTC. Le projet sera ensuite examiner lors d'un prochain Conseil Municipal.

Photocopieur de la mairie

Le photocopieur a 6 ans, il arrive en fin de vie, il faut donc le remplacer.

2 propositions de fournisseurs: Arts et Plans ou Champagne Repro.

Après discussion sur les 2 devis proposés, monsieur le maire propose de renouveler le fournisseur Champagne Repro.

VOTE : adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Véhicule technique de la commune:

Sur le nouveau véhicule, il sera obligatoire de sérigraphier des bandes réfléchissantes, le montant du kit est de 288€ HT.

Commune nature :

Daniel PONSIGNON et Patrick EBNER ont assisté à la remise des libellules.

La commune de Nuisement a obtenu sa 3eme pour une période de 2 ans. Des audits sont réalisés afin de valider ou pas les récompenses obtenues.

Pour information, 63 communes de la Marne ont été récompensées.

Illiwap :

Une suggestion d'un passage piéton (entre la petite rue et la grande rue) a été proposée sur l'application.

Passages à niveaux :

Les 4 passages à niveaux non protégés que compte la commune seront contrôlés.

Chemins ruraux et chemins d'exploitations :

Un audit sera réalisé par Daniel PONSIGNON afin de vérifier si le livre vert et le livre blanc sont actualisés.

Les chemins ruraux appartiennent à la commune. Les chemins d'exploitations sont gérés par l'Association Foncière.

Vœux 2022 :

En raison de la crise sanitaire qui perdure, monsieur le maire propose de ne pas organiser la cérémonie des vœux qui était prévu le 16 janvier 2022.

Centre culturel :

Un poteau en bois qui protège l'entrée du centre est endommagé, et laisse apparaître une tige métallique. L'endroit sera sécurisé avant d'être réparé.

Concernant le chauffage, il faut prévoir un manuel d'utilisation afin que les ouvriers communaux puissent intervenir et gérer le système.

Maintenance et état général, un diagnostic est prévu avant la fin de la décennale (octobre 2024) par Pascal VANSANTBERGHE, Daniel PONSIGNON, Luc MILLON et Jean Luc CHAMPONOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil le 10 janvier 2022 à 20h30 au centre culturel

Sous réserve d'approbation